

## ÉDITO



RENE CHOLEN

## Ancrage

par Benoît Baron

Faisons une pause dans ce monde en mouvement perpétuel où l'information chasse l'information, la loi de Finances se rectifie avant de paraître et où le contribuable affecte de paraître avant d'être rectifié. Cette période hivernale est propice à l'assagissement, à un regard distancé sur ce qui nous entoure, à une perception particulière de la profondeur du temps. Ceci n'est pas une reconversion chanoinesque, contrairement à ce que pensent de malicieux lecteurs, mais la suite aboutie d'une série de constats récents : les anniversaires se multiplient ! Ne venons-nous pas d'évoquer, parmi les plus récents, le vingt-cinquième anniversaire de l'université de Clermont-Ferrand, parcours précurseur avec celui de Lyon dans les formations en gestion de patrimoine. Il y a quelques jours, c'était au tour de l'Association des Conseils en gestion de patrimoine certifiés (CGPC) de fêter ses quinze ans autour du thème « L'épargnant au cœur des débats », en présence de l'œil averti de Nathalie Lemaire, responsable du pôle coordination de l'AMF et de l'ACP. Et fin novembre, c'est une autre instance interprofessionnelle, la Compagnie des conseils et experts financiers, qui va souffler, elle, ses vingt bougies. Ce n'est pas le côté ludique qui nous retient - quoique quelques bulles... -, mais la pérennité, un ancrage certain prouvant que l'univers patrimonial n'a plus rien à voir avec ce qu'il était... avant-hier.

bbaron@agefi.fr

## ASSOCIATION D'AVOCATS

## Eurojuris France choisit la voie de la spécialisation

- » Fondé en 1987, le réseau d'avocats cherche aujourd'hui à faire évoluer ses membres vers le marché du conseil
- » L'association souhaite que sa marque soit reconnue comme un gage de qualité ISO mais aussi de compétence

**Pour faire face** à la crise qui touche de plein fouet les avocats depuis 2009, les représentants de la profession n'ont cessé d'inciter leurs membres à investir le marché du conseil.



JÉRÔME DEPOND, président, Eurojuris

Message bien reçu pour le réseau de cabinets indépendants Eurojuris France qui a récemment procédé à la refonte de son modèle en prévoyant notamment un accompagnement spécifique de ses adhérents dans le développement de ce pan de leur activité. Les réflexions sur l'avenir du réseau se sont déroulées en janvier dernier à l'occasion de son 25<sup>e</sup> congrès annuel et ont été impulsées par son nouveau président, Jérôme Depondt.

**Des développements...** Eurojuris France est une association de loi 1901 bâtie sur une charte qui impose à ses 132 cabinets membres de se former - Eurojuris étant un organisme de formation continue des avocats - et à obtenir la certification ISO 9001 : 2000. En retour, le réseau permet à ses adhérents de partager leurs compétences sur une plate-forme internet collaborative et de pouvoir bénéficier du réseau Eurojuris international, composé d'un groupe européen de cabinets d'avocats présents dans 610 villes et dans 17 pays (1). La structure correspond également avec une étude

notariale - office notariale de Baillargues à Montpellier - et 30 études d'huissiers de justice. En outre, l'association a créé Jurismus France, un groupe informel d'avocats de moins de 35 ans.

Eurojuris France a aujourd'hui décidé de moderniser son identité. Réseau principalement judiciaire jusqu'à présent, la structure souhaite faire monter ses membres en compétences extra judiciaires. « Nous avons observé qu'il y avait des cabinets qui ont pris un pas de développement très avancé en ouvrant leur champ de compétences au-delà des activités judiciaires antérieures, et d'autres

qui sont restés ancrés dans le contentieux, donc sans opter pour une activité de conseil, laissant ce champ aux experts-comptables ou à d'autres avocats dans leur localité », explique Jérôme Depondt. Pour mettre en œuvre sa politique de modernisation, l'association a ainsi rénové sa charte, la nouvelle version devant être bientôt présentée aux adhérents.

**... vers le conseil.** Celle-ci impose aux membres d'acquiescer des compétences dans des domaines particuliers, une orientation qui est depuis peu facilitée en raison de la refonte du régime de la spécialisation par le Conseil national des barreaux (lire l'encadré). Le réseau compte inciter ses membres à obtenir des certificats de spécialité, « ceci afin de labelliser ce qu'ils traitent au quotidien, finalement », précise Jérôme Depondt. Eurojuris France va veiller à ce que tous les besoins en conseil soient couverts dans une même région.

L'association souhaite également que les spécialisations nouvelles ou nécessaires soient effectivement pratiquées afin d'accroître la valeur ajoutée des cabinets d'avocats du réseau. « A commencer par le droit patrimonial. Aujourd'hui, la matière est traitée de manière trop judiciaire au travers du droit de la famille ou du droit des successions. Le droit de l'environnement est également à développer. Le réseau doit réfléchir aux thématiques d'avenir telles que, par exemple, l'éthique dans le droit des affaires qui, j'en suis convaincu, est

## Eurojuris France

- » Membres : 132 cabinets d'avocats (représentant 360 avocats associés)
- » Correspondants : une étude notariale, 30 études d'huissiers
- » Présence géographique : sur l'ensemble du territoire français, y compris dans les DOM-TOM
- » Chiffre d'affaires 2011 : 116 millions d'euros
- » Adhésion : 0,11 % du chiffre d'affaires
  - + 350 euros par associé
  - + 190 euros par collaborateur
  - + appel sur formation (330 euros par associé)

un marché à part entière », fait remarquer Jérôme Depondt.

**Plan d'action.** Pour mettre en œuvre son objectif, Eurojuris France prévoit de renforcer son offre de formation. « Nous ferons en sorte que les formations permettent l'obtention d'un certificat de spécialité. Nous allons aussi nous ouvrir aux cultures juridiques à l'international en accueillant des avocats étrangers lors de nos formations. Cela permettra, par exemple, d'échanger avec un avocat exerçant en Belgique, pays qui ne connaît pas le concept juridique de fonds de commerce, ce qui n'est pas anodin lorsqu'il s'agit de conseiller un client belge souhaitant investir en France », illustre Jérôme Depondt.

Par ailleurs, l'association encourage l'emploi de collaborateurs spécialisés dans des domaines qui ne sont pas encore couverts localement. Pour recruter ses adhérents, Eurojuris France privilégie également les cabinets en pointe dans un ou des secteurs particuliers et susceptibles de compléter l'offre de service dans une région donnée.

**Réseaux de cabinets indépendants.** L'association souhaite ainsi que la marque « Eurojuris » soit reconnue par les clients comme un label garantissant un standard de qualité ISO et des compétences. « Nous commençons à être perçus comme un seul et même cabinet. Certains clients nous contactent en effet via notre portail internet eurojuris.fr, ou directement au siège. Ce qui est tout à fait positif. Mais nous tenons à ce que chacun des membres conserve son intégrité. Nous ne sommes pas un cabinet organisé en réseau mais bien un réseau composé de cabinets indépendants. Cet aspect est important car nous pensons que ce second modèle est beaucoup plus puissant que le premier », fait remarquer Jérôme Depondt.

VALENTINE CLÉMENT

(1) Chaque pays membre dispose de son réseau national : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Irlande, Suède et Suisse.

## Refonte du régime de la spécialisation des avocats

Antérieurement, l'accès à la spécialisation était assez restreint et conditionné à un examen théorique difficile à obtenir. En outre, les intitulés de spécialisation étaient obsolètes. Désormais, l'obtention d'un certificat de spécialité s'effectue par une vérification de la pratique professionnelle continue de l'avocat dans la spécialité, sur la base d'un dossier constitué par l'intéressé et au regard d'un

entretien comprenant une mise en situation professionnelle. Parmi les nouveaux intitulés de mentions de spécialisation figurent : droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine ; droit des assurances ; droit bancaire et boursier ; droit des associations et des fondations ; droit rural ou droit de la fiducie. L'avocat peut choisir le port du titre « avocat spécialiste en » ou « avocat conseil en... » et peut obtenir jusqu'à deux spécialités.

## points clés

**Eurojuris France** est un réseau de cabinets indépendants d'avocats.

**Son nouveau président** entame une politique de modernisation.

**Réseau** principalement judiciaire, il souhaite devenir un réseau de spécialistes reconnu comme tel.

**Pour** y parvenir, la structure va notamment renforcer son dispositif de formation.